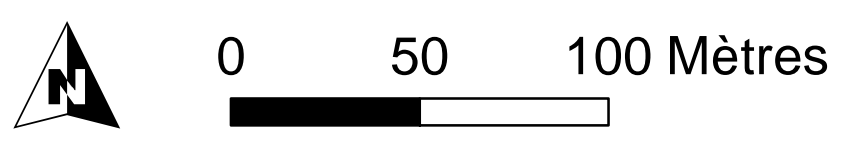


Document graphique
Centre bourg –Echelle : 1/4000°

PIECE N° 4b
PROJET APPROUVE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU xx/xx/xx



ZONAGE

Zone urbaine

- UA : zone urbaine ancienne dense
- UB : zone urbaine mixte à dominante habitat / équipements
- UAh : secteur de la zone urbaine ancienne dense correspondant au hameau de Verleux
- UBe : secteur de zone urbaine mixte éloignée du centre et à dominante d'habitat

Zone à urbaniser

- 1AU : zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation

Zone agricole

- A : zone agricole
- Ae : secteur de la zone agricole à vocation d'équipement (STEP)
- Ax : Zone agricole destinée à de l'activité

Zone naturelle

- N : zone naturelle et forestière
- Nv : secteur de la zone naturelle pour la préservation d'un verger
- NL : secteur de la zone naturelle à vocation de loisirs

PRESCRIPTIONS

Éléments de paysage ou de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (au titre du L151-19 CU)

- ☆ Bâti à protéger
- ★ Petit élément du patrimoine à protéger
- ✳ Petit ensemble boisé
- ⬢ Site à protéger
- ⬢ Jardin à préserver
- ⬢ Point de vue sur la Chapelle et la ferme

Éléments de paysage ou de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre écologique (au titre du L151-23 CU)

- ⬢ Espace naturel et paysager / Continuité écologique

Autres prescriptions

- ⬢ Emplacement réservé (et son numéro)
- ⬢ Secteur d'OAP
- ⬢ Zones humides
- ⬢ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- ⬢ Bâtiments repérés au titre de l'article L151-11

Prescriptions liées au PRRM

- ⬢ Zone R : Zone fortement exposée
- ⬢ Zone B : Zone modérément exposée
- ⬢ Zone Ra : Secteur réglementé au titre de la bande de sécurité des digues

SERVITUDES

- AS1 : Périmètres de protection du captage des terres carrées
- ⬢ Périmètre de protection immédiate
- ⬢ Périmètre de protection rapprochée
- ⬢ Périmètre de protection éloignée

FONDS DE PLAN

- ⬢ Cours d'eau
- ⬢ Section
- ⬢ Parcelle
- ⬢ Bâti dur
- ⬢ Bâti léger
- ⬢ Limite communale